INFOCOMMUNE
SEPTEMBRE 2017
N° 126

Saint-Léger en Gaume



BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION TRIMESTRIEL

SOMMAIRE

- Le mot du Bourgmestre
- Vie communale
- Environnement
- Vie sociale
- Vie culturelle
- Vie sportive
- Vie touristique
- Petite enfance, jeunesse et enseignement
- Nos joies, nos peines
- Chronique léodégarienne









les petits gourmands

Traiteur Manuel Migeaux

40b faubourg d'Arival - 6760 VIRTON

0494 65 25 93 facebook les petits gourmands

lespetitsgourmands.manuelmigeaux@yahoo.be

Livraison de repas à domicile entre 11h et 12h15
du lundi au vendredi sur les communes de St Léger et Virton.
Service traiteur et livraison à domicile
également en semaine et le week-end
pour petits et grands groupes midi et soir.
Contactez-nous au **0494 65 25 93**



MT Toiture
Couverture, charpente, zinguerie

Mickaël Tasiaux

6 rue de France
6747 Saint-Léger

0491/457005
mt.toiture@hotmail.be

Chauffage
Sanitaire
Energies renouvelables

JOSY GONRY SPRL

Rue des Paquis, 25c
6769 HOUDRIGNY
Tél. 063/57 96 44
Fax 063/57 16 07

ets.gonry@skynet.be
www.josygonry.be

KÉVIN BILOCQ

TERRASSEMENT - NIVELLEMENT - AMÉNAGEMENT



+32 497 94 27 19
info@kevinbilocq.be
www.kevinbilocq.be
Châtillon

Optique Goffinet

Saint-Léger

Tél. 063/23 92 21

Heures d'ouverture :
Lundi de 14h à 19h
Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Samedi de 9h à 12h
Egalement sur RDV

Poncelet Assurances

Assurances - Prêts - Financements
Agréé F.S.M.A. : 013980 A N° entreprise : 0426213842

Rue du 5 Septembre, 29
6747 Saint-Léger

Tél. : 063/23 93 44
Web : http://013980.brokerweb.be
E-mail : poncelet.luc@portima.be

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Sauf le mercredi après-midi sur rendez-vous et fermé le jeudi après-midi

SPRL GARAGE DU CENTRE

14, RUE D'ARLON - 6747 SAINT-LEGER
Tél et fax : 063 23 96 47

Vente et réparation toutes marques



Partenaire du Groupe Crucifix

CITROËN

Table des matières

Le Mot du Bourgmestre 3

Vie communale

Heures d'ouverture de la Maison Communale 4
Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif 4
Avis à la population : conformité des photos d'identité 4
Déclaration d'impôts 2017.. 4
Nouvel emplacement pour le conteneur «Terre» 4
CPAS 5
Drones : réglementaztion ? 5
Réorganisation du réseau TEC 7
Excursion des aînés 7
Noces d'or, diamant et brillant 8
Travail estudiantin 8

Environnement

Pavillon bleu: 7e récompense 9
Plantations florales par le Cercle horticole 9
Concours des maisons et façades fleuries 10
En forêt, emportez vos déchets 10
Infos : Bernaches du Canada 11
Parc naturel de Gaume 12
Les infos de l'AIVE 12

Vie sociale

EPN : cours d'informatique 13
112 BE, l'application qui sauve des vies 13
Destination Emploi 14
Santé liée au logement ? 14
Nouveaux indépendants 15

Vie culturelle

Ateliers créatifs et musicaux «Tribal Souk» 15
Agenda de la bibliothèque 16
L'art sous presque toutes ses formes 17
Harmonie Royale Sainte Cécile 17
Nouvelles cartes IGN : vos clichés. 18

Vie sportive

Football féminin de Meix-le-Tige 18
Football en salle «Le Gaumais» 18
Je Cours pour Ma Forme 19
Frères d'armes 19
Sifflet d'or 2017 19

Vie touristique

Big Jump 20
Le ponton fait peau neuve 20
Fête nationale 21

Petite enfance, jeunesse et enseignement

Plaine d'été 21
Plaine Tousaint 2017 24
Cérémonie de remise des CEB 24
Activités extrascolaires 26

Nos joies, nos peines 26

Chronique léodégarienne 27

Saint-Léger en Gaume

LE MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames, Messieurs,
Chers Léodégariens,

Il est toujours agréable pour un bourgmestre de s'entendre dire par des personnes extérieures à la commune : ***« Saint-Léger quelle commune dynamique… il s'y passe toujours quelque chose ! »***.

À la lecture de ce bulletin communal, vous vous rendrez compte que ce ne sont pas de vains mots.

Je citerai, entre autres : l'exposition artistique qui a eu lieu au complexe sportif, le « Big Jump », le feu d'artifice du 21 juillet, les brocantes organisées dans nos 3 villages, les apéros fontaines de Châtillon, les fancy-fairs, etc.

Les prochains mois seront aussi particulièrement chargés :
les ateliers de Tribal Souk, les journées du patrimoine, la fancy-fair de l'école libre, le triathlon, la 11e édition de la fête du miel, la 8e marche de nuit organisée conjointement par des associations de nos 3 villages, la traditionnelle allure libre de Gaume au départ de l'école communale de Conchibois, la brocante de la Bibliothèque, etc. animeront notre commune.

Toutes ces manifestations amènent énormément de monde dans nos villages et ne pourraient se faire sans bénévoles. Je profite de nouveau de l'occasion pour leur rendre hommage et les remercier pour les actions qu'ils mènent à bien tout au long de l'année dans les associations de nos trois villages.

Et comme chaque année durant les deux mois de vacances nous avons employé plus de cinquante étudiants. Encadrés par nos ouvriers communaux, ils ont travaillé dans des domaines très variés, et ont donné entière satisfaction.

Dans un autre domaine, je vous invite à prendre connaissance des changements qui auront lieu sur le réseau du TEC à partir du 1er janvier.

Je vous souhaite une bonne lecture ...et une bonne rentrée !

Votre Bourgmestre,
Alain RONGVAUX



Heures d'ouverture de la Maison Communale

	8H	9H	10H	11H	12H	13H	14H	15H	16H	17H	18H	19H
LUNDI		FERME	FERME	FERME				OUVERT	OUVERT			
MARDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT				OUVERT	OUVERT			
MERCREDI		FERME	FERME	FERME				OUVERT	OUVERT			
JEUDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT				OUVERT	OUVERT			
VENDREDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT				OUVERT	OUVERT			
SAMEDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT								
DIMANCHE												

Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger
Rue du Château, 19
B-6747 SAINT-LEGER

Tél : +32 (0)63/23 92 94
Fax : +32 (0)63/23.95.82

www.saint-leger.be
commune.saint-leger@publilink.be

Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif

Vous souhaitez réserver les salles ou la cafétéria du complexe sportif ?

Pour réserver ou modifier une location, veuillez contacter, par téléphone du lundi au vendredi, de 13h00 à 16h00 ou par e-mail :

- Madame Mélissa SCHUMACKER - 063/23.92.94 – **melissa.schumacker@publilink.be**
- Monsieur Daniel TOUSSAINT - 063/58 99 22 - 063/23 92 94 - **daniel.toussaint@publilink.be**.

Horaires d'ouverture de la cafétéria

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi / Dimanche
21h-23h30	Fermé	21h-23h30	19h-23h30	20h-23h	Fermé

Avis à la population : conformité des photos d'identité — Rappel

Depuis le mois de juillet, une nouvelle procédure est mise en place pour l'obtention des cartes d'identité. À l'instar des passeports, la photo d'identité est désormais scannée et le programme utilisé informe dans l'immédiat si la photo d'identité est conforme aux normes de l'O.A.C.I. (Organisation de l'Aviation Civile Internationale).
Néanmoins, nous avons pu remarquer, à plusieurs reprises, que ces photos d'identité posent souvent problème lors de la demande des documents d'identité (passeport, carte d'identité ou Kids ID).

Voici un rappel des contraintes imposées :

1. Avoir une **expression neutre** : bouche fermée, pas de sourire.
2. Garder la **tête et les épaules droites**, face à l'objectif.
3. Bien **dégager votre visage** : on doit voir votre front, votre menton et la naissance des oreilles.
4. Avoir les **yeux bien visibles** : pas de reflet dans les lunettes, pas de verres teintés, pas de monture trop large ou qui passe au ras des yeux.

Si vous deviez faire des photos via le photomaton mis à votre disposition durant les heures d'ouverture du bureau communal (au prix de 6 € - **en monnaie** - pour 6 photos d'identité), **veillez à ne pas porter de haut blanc ou trop clair**, **mettez de la couleur !**

Si votre photo n'est pas conforme, nous nous verrons dans l'obligation de la refuser.

Déclaration d'impôts 2017

Comme chaque année, la Commune de Saint-Léger, en collaboration avec le SPF Finances, a organisé la journée des déclarations. Journée placée sous le signe de l'aide aux habitants de la commune pour remplir leur déclaration de contributions.
98 personnes se sont déplacées auprès de Madame Chantal RONGVAUX, qui assurait la permanence le samedi 10 juin dernier.
Un grand merci à Madame RONGVAUX pour sa collaboration et sa disponibilité au cours de cette longue journée.



Nouvel emplacement pour le conteneur « Terre »



Vous avez des vêtements à donner?
Ils sont encore en bon état, mais ils sont devenus trop petits, trop étroits ou simplement ils ne vous plaisent plus... déposez-les dans une bulle Terre.
La bulle qui se trouvait au préalable près des établissements ROSMAN est désormais accessible **près du complexe sportif de Conchibois, à côté de la laverie automatique.**

Permanences des assistantes sociales du CPAS de Saint-Léger

Permanences service social :

- Lundi de 9 h à 11 h30 : Madame Magali GOFFIN
- Mardi de 9 h à 11 h30 : Madame Annick IRAKOZE
- Mercredi de 9 h à 11 h30 : Madame Stéphanie NOËL
- Jeudi de 9 h à 11 h30 : Madame Annick IRAKOZE
- Vendredi de 9 h à 11 h30 : Madame Stéphanie BOOMGAERT
 Madame Magali GOFFIN

Permanences service de médiation de dettes :

Lundi de 9 h à 12 h : Madame Magali GOFFIN
Mercredi de 9 h à 12 h : Madame Anne DI IULIO

Permanence allocation chauffage :

Vendredi de 9 h à 11 h 30 : Madame Stéphanie BOOMGAERT

Les bureaux sont fermés les après-midi.
Les assistantes sociales reçoivent uniquement sur rendez-vous.

Soirée d'information :

Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère

L'accueil des migrants en Belgique soulève beaucoup de questions auprès des citoyens.

Dès lors, dans le cadre du projet « Initiatives Locales d'Intégration 2017 des personnes étrangères ou d'origine étrangère», le CPAS de Saint-Léger vous convie à une soirée d'information le 12 octobre 2017 à 20 h à la salle des fêtes de la commune de Saint-Léger.

Le Centre Régional d'Intégration de la province du Luxembourg (Crilux) viendra nous présenter les migrations. Le service « Initiative Locale d'Accueil » du CPAS de Saint-Léger aura également l'occasion de vous présenter l'accompagnement qu'il effectue avec les demandeurs d'asile présents sur la commune.

Enfin, un réfugié nous fera part de son expérience.

La soirée se terminera par un verre de l'amitié.



Drones : et si on parlait de la réglementation ?

Un drone est un aéronef et est donc soumis, à ce titre, à la réglementation aéronautique dans le but d'assurer la sécurité des autres aéronefs ainsi que des personnes et des objets au sol. Outre la sécurité, l'arrêté royal relatif à l'utilisation des aéronefs télépilotés dans l'espace aérien belge vise également à garantir la vie privée du citoyen.

Un aéromodèle est un aéronef télépiloté utilisé exclusivement à des fins sportives et récréatives.

Vous retrouverez toutes les instructions sur le site Internet :

https://mobilit.belgium.be/fr/transport_aerien/drones

suite p.6 >>

POUR TOUS LES ÂGES — 10M

RÉCRÉATIF < 1KG

// USAGE LIMITÉ

Cette catégorie a vu le jour pour les personnes qui ont un drone "jouet". De cette manière, petits et grands peuvent voler pour le plaisir dans leur jardin, avec un drone de moins d'un kilo.

CONDITIONS OBLIGATOIRES

- Drone < 1kg
- Jusqu'à 10 m de haut & vol à vue
- Interdiction de survoler ces lieux et leurs environs : aérodromes, industries, prisons, centrales nucléaires, personnes, ...
- A des fins personnelles hors de l'espace public

EXEMPLES

Je peux voler dans mon jardin
Je ne peux pas voler dans un parc public
Je peux voler à l'intérieur
Je ne peux pas voler sur la plage
Je ne peux pas filmer les voisins sans autorisation
Je peux filmer ma fille
Je peux filmer un mariage sur un terrain privé
Je ne peux pas filmer un mariage sur la grand place

+16 — 150 FT (45m)

CLASSE 2 < 5KG

// RISQUE FAIBLE

Cette catégorie a vu le jour pour permettre aux utilisateurs de faire voler leur drone même hors des terrains d'aéromodélisme agrées. Avec cette catégorie, vous pouvez essentiellement pratiquer votre loisir, vous entraîner ou vous adonner à la photographie aérienne.

CONDITIONS OBLIGATOIRES

- Minimum 16 ans
- Drone < 5 kg
- Attestation de télépilote
- Rester à plus de 50m d'un obstacle
- Hors des villes et des villages, survol de personnes interdit
- 150 pieds de haut (45 m) & vol à vue
- Assurance
- Enregistrement du drone

FORMATION OBLIGATOIRE

Théorie
Pratique sur un terrain de formation agréé un instructeur certifié

ATTESTATION

Examen pratique

+18 — 300 FT (91m)

CLASSE 1 < 150KG

// RISQUE MODÉRÉ (1B) & ÉLEVÉ (1A)

Cette catégorie a vu le jour pour permettre aux professionnels de travailler. Ils peuvent d'ailleurs bénéficier de certaines exceptions dans le cas d'un risque élevé.

CONDITIONS OBLIGATOIRES

- Minimum 18 ans
- Drone < 150 kg
- Licence de télépilote
- Certificat médical LAPL
- 300 pieds de haut (91 m) & vol à vue
- Assurance
- Enregistrement du drone
- Manuel opérationnel
- Déclaration (1B) ou autorisation (1A)

FORMATION OBLIGATOIRE

Théorie/Pratique
Cours théoriques (approfondis)
Instructeur certifié
Terrain de formation agréé

LICENCE

Examen théorique
Examen pratique

MON DRONE, LES AUTRES ET MOI

Que suis-je autorisé à faire avec mon drone? Comment puis-je voler en toute sécurité?



BELGIAN DRONE FEDERATION

// CHECK-LIST DE SÉCURITÉ

AVANT MON VOL

- SOYEZ AU COURANT DE LA LÉGISLATION ACTUELLE EN MATIÈRE DE DRONES
- ASSUREZ-VOUS DE NE PAS VOLER DANS UNE ZONE D'EXCLUSION AÉRIENNE
- ÊTES-VOUS BIEN ASSURÉ?
- LISEZ LE MODE D'EMPLOI DU DRONE
- ASSUREZ-VOUS DE POUVOIR DIRIGER LE DRONE CORRECTEMENT
- VÉRIFIEZ LE BON FONCTIONNEMENT DU DRONE ET DE SON ÉQUIPEMENT
- VÉRIFIEZ QUE LES BATTERIES SONT COMPLÈTEMENT CHARGÉES
- CONSULTEZ TOUJOURS LA MÉTÉO ET L'INDICE KP
- ANALYSEZ LES OBSTACLES ET LES AUTRES DANGERS DE VOTRE ENVIRONNEMENT

PENDANT LE VOL

- RESPECTEZ LA LÉGISLATION ACTUELLE EN MATIÈRE DE DRONES
- NE DÉPASSEZ PAS LA HAUTEUR MAXIMALE
- GARDEZ TOUJOURS LE DRONE DANS VOTRE CHAMP DE VISION (SANS JUMELLES)
- TENEZ LES SPECTATEURS À UNE DISTANCE RAISONNABLE
- NE SURVOLEZ PAS DES PERSONNES SANS PERMISSION DE LA DGTA
- GARDEZ LE NIVEAU DES BATTERIES À L'ŒIL ET REVENEZ À TEMPS
- NE PRENEZ AUCUNE PHOTO PERMETTANT D'IDENTIFIER DES INDIVIDUS

APRÈS LE VOL

- ÉTEIGNEZ D'ABORD LE DRONE ET ENSUITE LA TÉLÉCOMMANDE
- NETTOYEZ ET SÉCHEZ LE DRONE
- RANGEZ LE DRONE AVEC SOIN
- ENTRETENEZ TOUJOURS VOTRE DRONE CORRECTEMENT

// VIE PRIVÉE

Je tiens à ma vie privée et respecte par conséquent aussi celle des autres. Avertissez vos voisins quand vous utilisez votre drone et informez-les de vos activités photographiques ou filmiques. N'enregistrez pas d'images permettant de reconnaître ou d'identifier une personne sans lui avoir demandé, au préalable, son autorisation. Retrouvez plus d'informations sur la législation concernant la protection de la vie privée à l'adresse suivante:
https://www.privacycommission.be/fr/news/la-commission-vie-privee-repond-aux-questions-frequemment-posees-concernant-les-drones

www.beuas.be

CHOSES À FAIRE

- >> INFORMEZ-VOUS AVANT D'UTILISER VOTRE DRONE
- >> LE PILOTE EST TOUJOURS RESPONSABLE
- >> INSPECTEZ LE DRONE AVANT CHAQUE VOL
- >> CONNAISSEZ VOTRE APPAREIL ET SON ENTRETIEN
- >> SUIVEZ UNE FORMATION POUR LE PILOTAGE DE DRONES
- >> NE VOLEZ QUE SI LA MÉTÉO LE PERMET
- >> VEILLEZ À VOTRE SÉCURITÉ PERSONNELLE
- >> LES HÉLICES SONT EXTRÊMEMENT DANGEREUSES
- >> VEILLEZ À NE RIEN HEURTER EN PLEIN VOL
- >> PRENEZ UNE BONNE ASSURANCE
- >> ASSUREZ VOUS QUE VOTRE VOL NE METS PAS EN DANGER DES PERSONNES OU DES BIENS
- >> FAITES PREUVE DE BON SENS

CHOSES À NE PAS FAIRE

- >> N'UTILISEZ PAS VOTRE DRONE LORSQUE VOUS AVEZ CONSOMMÉ DE L'ALCOOL
- >> NE VOLEZ PAS HORS DE VOTRE CHAMP DE VISION
- >> NE DÉPASSEZ JAMAIS LA HAUTEUR AUTORISÉE
- >> NE SURVOLEZ JAMAIS DES PERSONNES OU DES HABITATIONS (EXCEPTÉ EN CLASSE 1A)
- >> NE SURVOLEZ JAMAIS DES AUTOROUTES OU DES VOIES NAVIGABLES
- >> INTERDICTION DE SURVOLER DES CENTRALES ÉLECTRIQUES
- >> INTERDICTION DE SURVOLER DES CENTRALES NUCLÉAIRES
- >> INTERDICTION DE SURVOLER DES AÉROPORTS ET LEURS ENVIRONS
- >> INTERDICTION DE TRANSPORTER DES PERSONNES ET BIENS
- >> INTERDICTION DE REMORQUER ET PULVERISER

.AGORIA BeUAS Vlaams netwerk van ondernemingen

Service public Federal Mobilité et Transports

D.G.T.A.
DIRECTION GENERALE TRANSPORT AERIEN
+32 (0)2 277 31 11
rpas@mobilit.fgov.be
mobilit.belgium.be
Rue du Progrès 56
Bruxelles 1210

Impacts de la réorganisation du réseau TEC au 01.01.2018 sur la commune de Saint-Léger

1) ÉVOLUTION DES LIGNES

Ligne 19 « Arlon – Ethe - Virton »

La ligne 19 actuelle se subdivisera en 3 nouvelles lignes qui desserviront les villages entre Arlon et Virton sur la N82 :

- La ligne 19 « Virton — Arlon » sera une ligne à haute fréquence : 1 bus/heure dans chaque sens + des bus de renfort en heures de pointe en période scolaire et en vacances. Cette ligne roulera également les samedis et dimanches. Elle sera en correspondance avec les trains IC en gare d'Arlon vers Luxembourg et vers Bruxelles.
- La ligne 191 « Virton — Arlon » reprendra l'ensemble des parcours purement scolaires à destination des écoles d'Arlon et Virton qui circuleront sur la N82 entre Arlon et Virton.
- La ligne 199 « Arlon — Saint-Mard » ne circulera qu'en période scolaire. Elle aura pour objectif de permettre aux élèves qui habitent le long de la N82 entre Arlon et Virton de rejoindre, entre autres, les écoles spéciales d'Ethe et de Saint-Mard.

Les lignes 191 et 199 sont également des lignes régulières et sont donc accessibles à tout le monde.

La ligne 20 « Arlon - Rachecourt - Saint-Léger »

Cette ligne sera subdivisée en 2 nouvelles lignes :

- La ligne 20 « Châtillon - Rachecourt –Arlon » ne desservira plus Saint-Léger. Elle permettra aux habitants des villages desservis de rejoindre le Zoning commercial de Messancy ainsi qu'Arlon. Cette ligne sera en correspondance à Châtillon avec la ligne 19 vers Virton et vers Arlon.
- La ligne 201 « Châtillon – Rachecourt – Arlon » sera une ligne plus scolaire qui permettra aux élèves de rejoindre les écoles d'Arlon. Elle ne circulera qu'en période scolaire.

Ligne 72 « Saint-Léger – Baranzy – Athus – Turpange – Arlon »

La ligne 72 sera renommée la ligne 21 « Battincourt - Athus – Arlon » et ne desservira plus la commune de Saint-Léger.

Ligne 73 « Saint-Léger - Differt – Athus »

Cette ligne sera renommée la ligne 731 « Saint-Léger – Athus », mais son itinéraire et son horaire ne changeront pas.

Ligne 39 « Saint-Léger – Ruette – Virton »

La ligne 39 « Saint-Léger — Ruette – Virton » desservira les villages de Saint-Léger, Mussy-la-Ville, Bleid, Gomery, Grandcourt, Saint-Rémy, Ruette puis se dirigera vers Virton via la N88. Cette ligne comprendra 5 A/R par jour en période scolaire et en vacances. Cette ligne est également en correspondance à Saint-Léger avec la ligne 19 vers Arlon.

À cet égard, une rencontre sur place avec la commune doit avoir lieu pour convenir d'un endroit sécurisé et non isolé pour assurer les correspondances entre bus.

Ligne supprimée

La ligne 19/2 « Meix-devant-Virton - Virton –Arlon » sera supprimée.

Ligne inchangée

La ligne 82 à destination de Luxembourg ne sera pas modifiée.

2) ÉVOLUTION DE LA DESSERTE PAR VILLAGE

Saint-Léger et Châtillon

Ces villages bénéficieront d'une ligne 19 mieux cadencée qu'actuellement.

Les possibilités de déplacement en heures de pointe sont les mêmes qu'actuellement, mais réparties sur les lignes 19, 191 et 199.

Les habitants de Châtillon pourront se rendre au Zoning de Messancy via la ligne 20.

Meix-le-Tige

Les habitants de ce village disposeront de la même offre, mais pourront également rejoindre le Zoning commercial de Messancy. Les déplacements scolaires actuels seront toujours assurés.

Excursion des aînés à Kirrwiller



Le 6 juillet dernier, nos aînés se sont rendus en Alsace, à Kirrwiller, lors de la traditionnelle excursion qui leur est réservée. Après un premier arrêt pour prendre un bon petit déjeuner, c'est au Royal Palace que tout le monde a eu le plaisir de partager un repas avant de pouvoir admirer le spectacle « Flamboyant », au théâtre, suivi de diverses animations au Club Lounge. Et que serait une excursion dédiée aux aînés sans la coutumière animation musicale du soir, lors du repas avant de reprendre la route vers nos contrées léodégariennes ?

Une très belle réussite à l'initiative du Collège communal !

Noces d'or, diamant et brillant





Les jubilaires de cette année ont été fêtés le dimanche 28 mai en présence des élus communaux et de leur famille, accompagnés musicalement par « Les Diapasons » de Meix-le-Tige.

Chaque jubilaire s'est vu remettre un cadeau personnalisé, des fleurs et les félicitations royales.



Un très beau moment pour tous les participants.







Travail estudiantin

Cette année, 57 étudiants ont œuvré à l'entretien des voiries et des forêts, à la rénovation du local du club des jeunes de Châtillon ou ont été affectés au syndicat d'initiative.

Vous aurez pu les remarquer en plein ouvrage durant tout l'été. Merci à eux pour leur travail de qualité ! Et merci aux ouvriers communaux qui les ont encadrés efficacement.









Pavillon Bleu : une 7e récompense pour notre eau de qualité !

Pour la 7e année consécutive, la Commune de Saint-Léger fut digne de faire flotter le Pavillon bleu sur la rive de son lac de Conchibois.

L'écolabel international, le Pavillon bleu, est décerné annuellement sur base de 33 critères d'évaluation liés à quatre grands enjeux: la qualité de l'eau, la gestion environnementale du site, l'éducation du public à l'environnement, la sécurité et les services.





Plantations florales par le Cercle Horticole

Dès le mois de mai, une équipe composée de bénévoles, de membres du Cercle Horticole et d'ouvriers du service travaux de la commune ont œuvré à l'embellissement de nos parterres fleuris.

Pas moins de 4.734 plants de fleurs ont été installés dans les divers parterres de nos 3 villages. Depuis, bon nombre de mains vertes s'occupent de l'entretien et de l'arrosage quotidien de ces touches de couleurs.

Un tout grand merci à vous, toutes et tous, qui prenez soin de ces plantations tout au long de l'année.









Concours des maisons et façades fleuries 2017

Le premier prix des façades fleuries est attribué à **Tony JEUNESSE** de Châtillon avec 87 %.



Les autres lauréats sont : Marie-Thérèse FRANÇOIS de Saint-Léger, Daniel GRUSLIN de Châtillon, Édith BEUDINTELLIER de Châtillon et Roger GUILLAUME de Meix-le-Tige.

Comme toute association villageoise, le cercle horticole a toujours besoin de votre soutien pour fonctionner.

Faites donc bon accueil à leur comité lorsqu'il viendra vous proposer la carte de soutien.

Le premier prix des maisons fleuries est attribué à **Agnès CHAPLIER** de Saint-Léger avec 86 %.



Les autres lauréats sont : Alain BUSCHGENS de Saint-Léger, José GOOSSE de Châtillon, Maria MIGEAUX de Saint-Léger, Guy et Muriel FRANÇOIS de Saint-Léger, Jeanne STOZ de Meix-le-Tige, Isachri de Saint-Léger, Nicolas FABER de Meix-le-Tige et Benoît MARISCAL de Meix-le-Tige.

Hors-concours, Madame Fabienne LARIVE de Saint-Léger obtient 90 %.

Le jury était composé d'une personne de la Fédération Provinciale d'Horticulture, Monsieur Michel LUCY, et de deux personnes d'un cercle horticole étranger, Mesdames Françoise TOUSSAINT et Denise SIZAIRE

En forêt, emportez vos déchets

La commune de Saint-Léger a toujours été attentive à la problématique de la propreté et participe avec 8 communes voisines à une campagne de sensibilisation.

Nous avons installé des panneaux à l'entrée des chemins forestiers pour rappeler, à ceux qui l'auraient oublié, le respect dû à Dame Nature.

Merci tous ceux qui, sans avoir besoin de cette information, respectent les lieux ou même ramassent les détritus rencontrés.



IDENTIFICATION



- TÊTE NOIRE AVEC DES JOUES BLANCHES
- LONG COU NOIR
- CORPS GRIS-BRUN
- POITRINE PÂLE
- LE NID EST CONSTRUIT AU SOL AVEC DE LA VÉGÉTATION SE TROUVANT À PROXIMITÉ. LES ŒUFS SONT BLANCS.



NE PAS CONFONDRE

Les deux espèces de bernaches que l'on peut rencontrer en Wallonie diffèrent par la couleur de la tête et de la poitrine. La bernache du Canada est la plus grande oie vivant en Wallonie.

Bernache du Canada



Envergure : 130 cm



Bernache nonette*

* Espèce protégée par la loi sur la conservation de la nature.

STATUT

Originaire d'Amérique du Nord et introduite en Europe à des fins ornementales et cynégétiques, la bernache du Canada a commencé à nicher en Wallonie à la fin des années 1980. Depuis, sa population connaît une expansion géographique et démographique importante.
Elle est classée comme « gibier d'eau » en Wallonie. De ce fait, elle ne peut être chassée que du 1er août au 15 mars (AGW du 12/05/2011). Toutefois, tout au long de l'année, elle peut faire l'objet d'actes de destruction en cas de nuisance (AGW du 18/10/2002 modifié par l'AGW du 10/11/2011) moyennant une autorisation préalable délivrée par les services extérieurs du Département de la Nature et des Forêts (DNF) et l'accord du titulaire du droit de chasse.



Que faire si vous trouvez un oiseau bagué ?

Communiquez votre observation au centre de baguage de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique.

www.ring.ac
ring@naturalsciences.be
29 rue Vautier 1000 Bruxelles

En savoir plus ?

CiEi
DGO3 – CiEi
Cellule interdépartementale
Espèces invasives

http://biodiversite.wallonie.be/invasives
invasives@spw.wallonie.be



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT



SPW | Éditions

La bernache du Canada

Espèces invasives en Wallonie

Wallonie

NUISANCES

La bernache du Canada engendre des nuisances là où elle prolifère.

L'ENVIRONNEMENT MENACÉ

- Elle détruit la végétation des berges et des milieux humides et favorise leur érosion par piétinement.
- Ses excréments participent à la dégradation de la qualité de l'eau.
- Elle a un comportement agressif à l'égard des autres oiseaux d'eau.

DES ACTIVITÉS HUMAINES PERTURBÉES

- Le piétinement et le pâturage occasionnent des dommages aux végétaux (cultures, pelouses…).
- Elle peut introduire des parasites et des maladies dans les eaux de baignade.
- Elle peut se montrer agressive envers les humains et leurs animaux de compagnie pour défendre son nid et ses poussins.
- Ses excréments souillent les espaces verts, les chemins de halage et autres espaces de détente.



Roselière piétinée par des bernaches du Canada.

AUTRES ESPÈCES EXOTIQUES

À l'exception des espèces classées gibier*, le tir de tout animal non indigène, tel que l'ouette d'Egypte, est autorisé toute l'année par la circulaire ministérielle n° 2688 du 23/01/2007. Ce tir peut être réalisé par les chasseurs, les gardes champêtres, les agents du Département de la Nature et des Forêts (DNF) et par tout propriétaire ou occupant d'un bien possédant un permis de chasse valide.



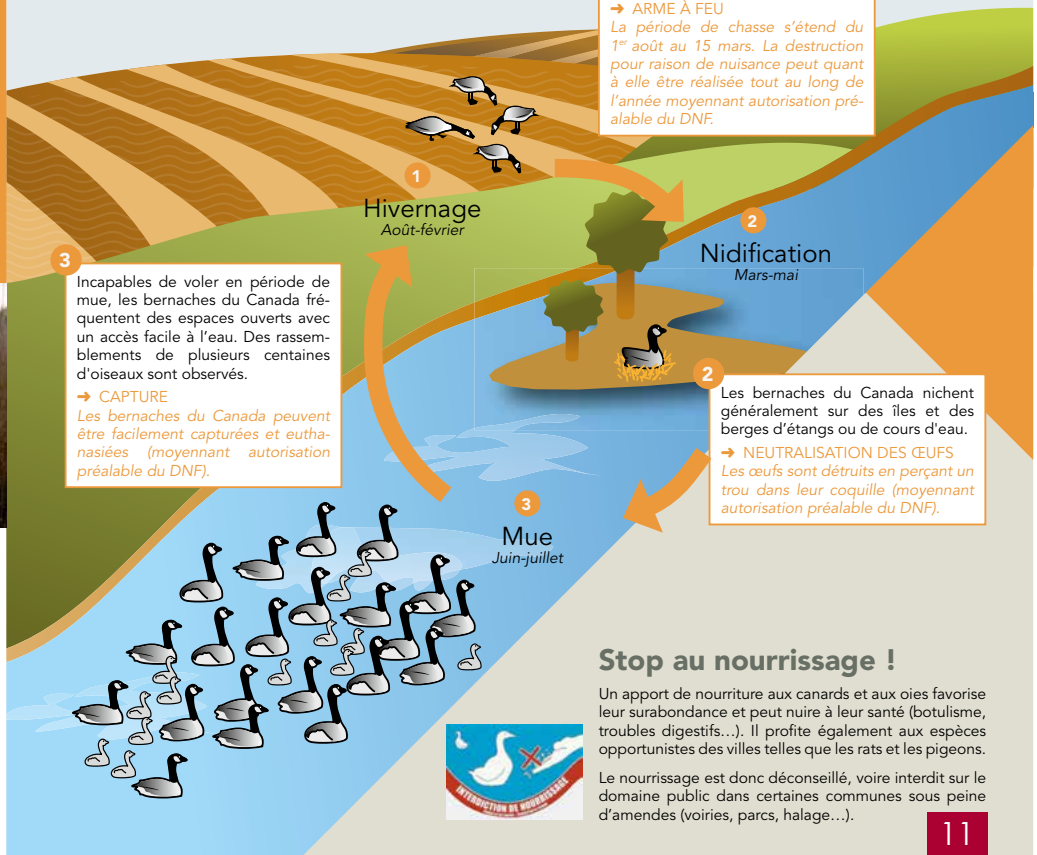
Ouette d'Egypte

* Le tir d'espèces non indigènes qui ont le statut de gibier est soumis à la loi sur la chasse.

GESTION

Retrouvez plus d'information sur http://biodiversite.wallonie.be/invasives

La **régulation** des populations de bernaches du Canada permet d'atténuer les nuisances qu'elles produisent.
En cas de dommage avéré, plusieurs techniques de gestion peuvent être utilisées en fonction de la période de l'année.



1 Les bernaches du Canada se déplacent dans les prairies et les cultures pour accumuler des réserves.
→ ARME À FEU
La période de chasse s'étend du 1er août au 15 mars. La destruction pour raison de nuisance peut quant à elle être réalisée tout au long de l'année moyennant autorisation préalable du DNF.

2 Les bernaches du Canada nichent généralement sur des îles et des berges d'étangs ou de cours d'eau.
→ NEUTRALISATION DES ŒUFS
Les œufs sont détruits en perçant un trou dans leur coquille (moyennant autorisation préalable du DNF).

3 Incapables de voler en période de mue, les bernaches du Canada fréquentent des espaces ouverts avec un accès facile à l'eau. Des rassemblements de plusieurs centaines d'oiseaux sont observés.
→ CAPTURE
Les bernaches du Canada peuvent être facilement capturées et euthanasiées (moyennant autorisation préalable du DNF).

Stop au nourrissage !

Un apport de nourriture aux canards et aux oies favorise leur surabondance et peut nuire à leur santé (botulisme, troubles digestifs…). Il profite également aux espèces opportunistes des villes telles que les rats et les pigeons.

Le nourrissage est donc déconseillé, voire interdit sur le domaine public dans certaines communes sous peine d'amendes (voiries, parcs, halage…).

Parc naturel de Gaume

Un nouveau cycle de formations du Parc naturel de Gaume !

Dans le cadre de la « Semaine Pomologique en Gaume » !

Samedi 21 octobre 2017 de 9h00 à 12h00
Entretien, taille et restauration des vieux vergers atelier par **Benjamin Cerisier**, de « Tout naturellement »asbl

Du samedi 21 octobre à 18h00 au vendredi 27 octobre à 17h00
«Sam'Crock la pomme, les croqueurs de vergers», exposition de croquis de vergers du collectif Sam'crock

Mardi 24 octobre de 18h00 à 21h00
« À chaque variété sa recette, chaque fruit cherche son légume » atelier culinaire par **Gache Warache** asbl

Mercredi 25 octobre de 14h00 à 16h30
« Maraude d'histoires fruitées », atelier dessin/écriture, avec **Winnie de Schaetzen**

Mercredi 25 octobre 2017 de 18h00 à 20h00
L'intérêt des fruits des vergers hautes tiges conférence-atelier de **Marc Lateur**, du CRAW à Gembloux, spécialiste des variétés fruitières anciennes

Samedi 28 octobre de 10h00 à 12h00
Atelier techniques de récolte des pommes

Durant toute la Semaine, du 21/10 au 27/10 inclus :
Exposition « Croquis de vergers » :
Exposition de pommes et poires

Tous les détails sur **www.saint-leger.be > Avis à la population**

Modalités pratiques :

- Participation **uniquement sur inscription** par mail à **a.leger@pndg.be** (ou au 0479/437 419) au plus tard une semaine avant la date de formation
- Le groupe est limité pour une question d'organisation
- C'est le paiement qui rend votre inscription effective, à verser sur le compte IBAN n° BE26 0910 2139 8229 BIC:AXABE, mention « NOM Prénom, Localité, « Formation « date » 2017 »
- toutes les infos sur l'agenda des activités gaumaises sur **http://parc-naturel-gaume.be/evenements-du-parc/**

Organisation et informations :

Parc naturel de Gaume Anne Léger
a.leger@pndg.be
0479/437 419

Les Infos de l'AIVE

FERMETURE DES RECYPARCS

Les recyparcs seront fermés le mercredi 27 septembre 2017 (Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles) et le mardi 10 octobre 2017 (formation).

PORTES OUVERTES



COLLECTE DE JOUETS



Grâce à vos dons, la collecte de jouets dans les recyparcs est chaque année d'une aide précieuse pour Saint-Nicolas et de nombreuses associations de la province.

Quand ? Samedi 21 octobre 2017.

Où ? Dans tous les recyparcs de Wallonie.

Quoi ? Des jouets complets, en bon état et propres (pas de jouets électroniques, à piles, ni de peluches).

Pourquoi ? Pour faire des heureux et préserver l'environnement.

Pour qui ? Les jouets en bon état sont repris par des Maisons Croix-Rouge, des CPAS, des accueils extrascolaires, des maisons d'enfants… En tant qu'association, si vous souhaitez bénéficier d'une partie des dons, contactez l'AIVE: dechets@aive.be ou par téléphone : +32 63 23 19 73

CITOYENS ET AGRICULTEURS
Ensemble, valorisons les déchets organiques



Focus sur l'utilisation du compost par Charles HEGER, agriculteur à Bonneville, qui utilise le compost de l'AIVE depuis plus de 10 ans :

« Chaque année, j'épands 1.500 tonnes de compost sur les cultures de colza, de betteraves et de lin. Le compost apporte des nutriments à la terre. Celui de l'AIVE est produit à partir de déchets de cuisine et de déchets verts. De ce fait, il présente un rapport carbone/azote parfaitement équilibré.

Pour garantir sa qualité, il est indispensable de bien trier les déchets organiques. Sinon, des morceaux de plastique risquent de s'accumuler sur les parcelles agricoles. Or, utiliser du compost est bien meilleur pour l'environnement que les engrais chimiques.

En veillant à sa qualité, on pérennise donc cette filière de recyclage ».

DÉCHETS ENCOMBRANTS : COMBUSTIBLES OU PAS ?
Une nouvelle question à se poser !



Aujourd'hui, les encombrants sont broyés et séchés sur le site de traitement des déchets de l'AIVE à Habay-la-Neuve. Ils sont ensuite valorisés en incinérateur pour produire de l'énergie.

Mais certains encombrants comme le plâtre, le béton cellulaire, les torchis, la laine de roche et de verre… ne « brûlent » pas. De plus, ces déchets NON combustibles sont source de poussières et d'usure des outils de traitement. D'autres encombrants (métaux, DEEE, plastiques rigides, PVC…) sont collectés séparément pour être recyclés.

Pour améliorer la filière, l'AIVE teste la collecte séparée des « encombrants combustibles » et des « encombrants NON combustibles » dans 13 recyparcs. Si les résultats sont concluants, ce tri sera généralisé à tous les recyparcs.

>>> www.aive.be > Déchets > Trier mes déchets > Je recherche un déchet dans la liste

VIE SOCIALE



Espace Public Numérique — Cours d'informatique

À partir d'octobre 2017, des cours d'informatique seront à nouveau proposés à l'Espace Public Numérique de Saint-Léger pour les habitants de la commune.

Programme du cours (10 séances) :

- utilisation d'un PC
- initiation au traitement de texte
- création d'affiches, de courriers types
- premiers pas sur Internet
- faire des recherches grâce à Internet
- messagerie
- NetBanking
- classement de dossiers, de photos
- autres thèmes à la demande

Les places sont limitées et les inscriptions se feront par ordre d'appel.

La formation est gratuite. Elle se donnera tous les jeudis, de 9 h 30 à 11 h 30.

N'hésitez pas à prendre des renseignements et à vous inscrire **avant le 30 septembre** auprès de l'animatrice, **Virginie PICARD** au 063/60.83.44 (le lundi, le mercredi matin ou le jeudi).



112 BE, l'application qui sauve des vies

https://www.sos112.be/uploads/SMS_APP112/infographie_FR-112be.pdf. L'app 112 BE est un des moyens pour contacter les centres d'appels urgents si vous êtes en détresse et que vous avez besoin de l'aide urgente des pompiers, d'une ambulance et/ou de la police en Belgique.

Le principal atout de cette app est que vous ne devez plus mémoriser les numéros d'urgence et que vous ne risquez donc pas non plus de les oublier si vous êtes paniqué. Il vous suffit de cliquer sur l'icône des pompiers, de l'ambulance ou de la police, en fonction des secours dont vous avez besoin.

Localisation

Grâce à cette app, les centres d'appels urgents peuvent vous retrouver plus facilement. Lorsque vous vous trouvez dans un endroit isolé, au milieu d'une forêt ou sur un réseau compliqué d'autoroutes, vous pouvez avoir du mal à indiquer votre localisation exacte. L'app envoie au centre de secours votre position aussitôt que vous appelez et transmet toutes les 30 secondes un update de votre position aussi longtemps que l'appel est en cours. Cette app permet ainsi de gagner un temps précieux.

Fonction chat

Les personnes sourdes, malentendantes ou atteintes d'un trouble de l'élocution peuvent facilement indiquer dans cette app qu'elles ne sont pas à même de téléphoner. Elles peuvent alors communiquer avec le centre d'appels urgents via des messages.

suite p.14 >>

Informations supplémentaires

L'enregistrement dans l'app comporte aussi d'autres avantages que ceux cités ci-dessus. Vous pouvez également signaler certaines informations médicales, comme des problèmes cardiaques, des allergies (aux médicaments), une épilepsie, un diabète… L'opérateur dispose ainsi de ces informations avant même que vous n'ayez dit quelque chose et peut les transmettre aux services de secours qui arrivent sur place.

Télécharger et s'enregistrer

Avec une bonne connexion Internet, 112 secondes suffisent pour télécharger et installer l'app sur votre smartphone, et vous enregistrer. Pour ce faire : rendez-vous dans l'AppStore ou le PlayStore de votre smartphone, écrivez «app 112 BE»



Vous êtes à la recherche d'un emploi ou d'une formation ?

Alors, rendez-vous au salon **« Destination Emploi »** à Arlon. Pour cet événement, Le Forem et ses partenaires collaborent pour vous faire découvrir les emplois et les formations disponibles dans la Province de Luxembourg, mais également au-delà de nos frontières : France, Luxembourg…

Pendant cette matinée, vous pourrez :

- Rencontrer des employeurs qui recrutent
- Découvrir les formations dans de nombreux domaines
- Participer aux animations, démos et mini-conférences
- Recevoir de nombreux conseils de nos agents Forem

Et tout cela, **gratuitement !**
Quand ? Le 8 novembre 2017 de 9 h à 13 h
Où ? Au Hall Polyvalent d'Arlon



Problème de santé lié à votre logement ? La Province de Luxembourg est là pour vous aider !

Toux, éternuements, infections respiratoires, allergies, irritations des yeux, maux de tête, fatigue, démangeaisons… Il y a peut-être un lien entre vos symptômes et votre environnement intérieur. Celui-ci est souvent plus pollué que l'air extérieur et contient de nombreux polluants (moisissures, acariens, radon, produits chimiques, etc.) susceptibles d'influencer votre santé. C'est pourquoi la Province de Luxembourg a créé en 2002 le Service d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI-Lux). Ce service est accessible, exclusivement sur demande médicale, à toute personne habitant la province.

Le SAMI-Lux collabore avec les médecins afin de les aider à établir tout lien éventuel entre les problèmes de santé de leurs patients et la présence de polluants à l'intérieur des bâtiments. Suite à la demande du médecin, le SAMI-Lux réalise une inspection de l'habitation et de son environnement proche à la recherche de polluants pouvant influencer la santé. Les analyses sont effectuées en fonction des observations et des symptômes ressentis par les habitants. Un rapport reprenant les observations, les résultats d'analyses et les conseils pour améliorer la qualité de l'environnement intérieur est ensuite envoyé au médecin. Ce service est gratuit pour les habitants de la province. Il vise l'amélioration de la santé des occupants et n'intervient en aucun cas dans des conflits locatifs.

Depuis sa création, le SAMI-Lux a réalisé plus de 600 visites. Les pathologies les plus souvent rencontrées concernent le système respiratoire : infections, irritations et allergies respiratoires. Les principaux polluants détectés sont les moisissures, les composés organiques volatils et les allergènes d'acariens. Environ 70% des personnes ont remarqué une amélioration de leur état de santé quelques mois après la visite du SAMI-Lux.

La population peut aussi faire appel au SAMI-Lux en matière de radon. La détection du radon se fait à l'aide d'un détecteur passif, disponible sur simple demande au coût de 30 entre les mois d'octobre et janvier.

Le SAMI-Lux possède également un capteur de pollens permettant de suivre l'évolution des taux de pollens dans l'air. Les résultats et conseils appropriés pour les personnes allergiques sont disponibles entre février et septembre sur le site de la Province de Luxembourg (www.province.luxembourg.be), bouton « Info Pollens ».

Pour tous renseignements complémentaires :

Province de Luxembourg
Service d'Analyse des Milieux Intérieurs de la Province de Luxembourg
Rue de la Station, 49, 6900 — MARLOIE
Tél. : 084/31.05.03
E-mail : samilux@province.luxembourg.be
www.province.luxembourg.be



De nouveaux indépendants sur la commune

Gaume Elec

Gaume Elec est une entreprise qui se consacre entièrement aux installations et montages en électricité bâtiments et résidentiels.

Que ce soit pour une rénovation, un dépannage, une annexe ou une installation complète, n'hésitez pas à les contacter.

gaume.elec@hotmail.com

https://gaumeelec.wixsite.com/gaumeelec



« Infini'tifs » — Espace barbier

Alexandra DEPIERREUX, sortie diplômée de l'ISF en 2013, se lance en tant qu'indépendante dans cette belle aventure qu'est la coiffure et rejoint sa mère qui officie depuis plus de 25 ans au salon de coiffure « Infini'tifs ».
Alexandra y a installé, pour vous Messieurs, un nouvel espace barbier.

Pour vos rendez-vous :
rue d'Arlon 2 à Saint-Léger — 063 23 96 38.



VIE CULTURELLE



Ateliers créatifs et musicaux « Tribal Souk »

Notre commune a conclu un partenariat avec l'ASBL Tribal Souk dont l'objectif est de rassembler les acteurs culturels et lancer de nouveaux ateliers et activités culturelles sur notre territoire.

Dans cet objectif, nous vous invitons à une journée poético-artistique ce **mercredi 27 septembre**.

Découverte de la guitare d'accompagnement — dès 7 ans

- **Animateurs : Claude RENAUD** guitariste ou **Vincent LACOPPOLA**, guitariste et bassiste.
- **Les lundis de 17 h à 19 h** à la salle des fêtes de **Saint-Léger**.
- Reprise le 18/9.
- Atelier d'1 h/sem., groupes répartis suivant le niveau des participants.
- **Paf: 165 €**

Guitare basse

- **Animateur : Vincent LACOPPOLA**, guitariste et bassiste.
- **Les lundis de 19 h à 21 h** à la salle des fêtes de **Saint-Léger.**
- Reprise le 18/9.
- Atelier d'1 h/sem., groupes répartis suivant le niveau des participants.
- **Paf: 165 €**

Théâtre création collective — Dès 8 ans

- **Animatrice : Stéphanie PARIZEL**, comédienne, metteuse en scène.
- Les samedis de 9 h 30 à 11 h salle des fêtes de Saint-Léger.
- Reprise le 23/9.
- **Paf: 165 €**

Ados

- **Animatrice : Stéphanie PARIZEL**, comédienne, metteuse en scène.
- Les samedis de 11 h à 12 h 30 salle des fêtes de Saint-Léger.
- Reprise le 23/9.
- **Paf: 165 €**



Agenda de la bibliothèque
septembre – novembre

Infos & renseignements au 063/58.99.24, biblislg@publilink.be ou sur Facebook

Fête du miel

Le **dimanche 17 septembre**, à l'occasion de la fête du miel, viens enquêter sur la disparition d'une abeille à travers des histoires et des jeux.
Entrée gratuite.





L'heure du conte

Plonge dans le monde merveilleux des histoires chaque troisième mercredi du mois – de septembre à juin, **de 16H30 à 17H15**, à la bibliothèque *À livre ouvert*.

À partir de 4 ans – Première séance le **mercredi 20 septembre**, avec un goûter offert pour les enfants & pour les accompagnants. Réservation **vivement souhaitée** (avec informations sur les éventuelles allergies pour la première séance)

Conférence : déclic, des claques ou des trucs en éducation grâce aux neurosciences

DELPHINE GILTAY, coach professionnelle, viendra nous parler, le **jeudi 12 octobre** de 20H à 22H, des neurosciences, des émotions de votre enfant et de l'éducation bienveillante.

Entrée gratuite – **Réservation obligatoire** !





Brocante annuelle

Le **dimanche 22 octobre**, de 9H à 18H, la bibliothèque vous propose sa brocante annuelle de livres au prix unique de 0,50 € !

Halloween à la bibliothèque

Du 24/10 au 4/11, viens frissonner avec les bibliothécaires à l'occasion d'Halloween !

Distribution de bonbons, contes d'Halloween (en partenariat avec le Comité des parents de l'école communale de Saint-Léger), enquête sur la disparition de Scooby-doo & jeu de rôle horrifique.

Le programme détaillé est disponible à la bibliothèque de Saint-Léger et sur notre Facebook.





Rencontre d'auteur & atelier d'écriture

Le **vendredi 24 novembre**, de 19H à 20H30, venez rencontrer LAURENCE HESSE, romancière belge. La rencontre sera précédée d'un atelier d'écriture basé sur l'univers de l'auteure (le **samedi 18/11**).

En partenariat avec Tribal Souk. Infos au 063/45.65.21. Réservation obligatoire !

L'art sous presque toutes ses formes !

À l'occasion de l'ouverture de la saison estivale, une exposition de divers artistes fut organisée du 24 au 26 juin au complexe sportif de Saint-Léger.

Une belle réussite puisque près de 20 artistes ont exposé leurs œuvres. Peintures, sculptures, céramiques, couture, maroquinerie, photographies, dessins et gravures sur métal ont donné un air de galerie d'art au complexe sportif le temps d'un week-end.

Un franc succès pour cette première exposition appréciée par les nombreux visiteurs.

Tous les artistes sont d'ores et déjà partants pour une prochaine édition !







Harmonie Royale Sainte-Cécile de Saint-Léger

Envie de jouer d'un instrument ou d'apprendre la musique ?

Profitez des cours de formation musicale donnés par l'Harmonie Royale SainteCécile de SaintLéger !

- Formation musicale pour enfants à partir de 7 ans ½ (ou entrant en 2e primaire).
- Possibilité de jouer d'un instrument dès le mois de janvier pour la 1ère année !
- Cours dispensés par un professeur diplômé.

Instrument prêté par l'Harmonie.

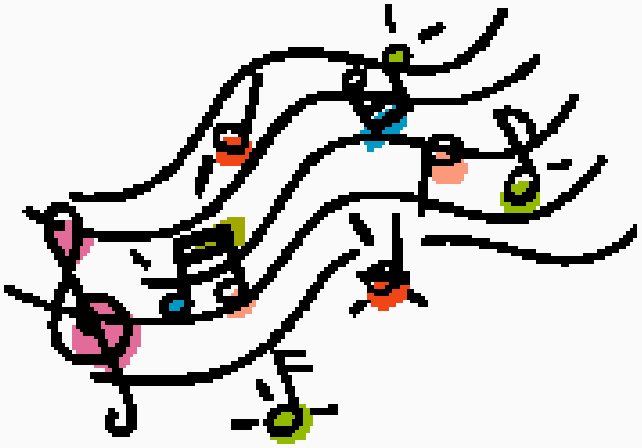
Une fois les bases acquises, l'élève pourra rejoindre l'Harmonie Junior.

Une petite participation aux frais est demandée.

Pour tout renseignement ou inscription, merci de contacter notre Chef **Jonathan DÉVIÈRE** au **0478 69 60 71** ou notre Président **Clément BRESSARD** au **0495 69 66 59**, ou de nous contacter par email à l'adresse : **harmonie.saint.leger@gmail.com**

Inscriptions et essais des instruments les 2 et 9 septembre de 9 h 30 à 11 h 00 au Cercle Saint-Louis de Saint-Léger (à côté de l'église)

A très bientôt !



L'IGN a besoin de vos clichés pour ses nouvelles cartes !

L'Institut géographique national (IGN) publie une toute nouvelle série de cartes topographiques à l'échelle 1:25 000. Sur chaque carte, une photo originale de la région cartographiée vient embellir la couverture.

Cette photo, pourquoi ne serait-ce pas la vôtre ?

C'est vous qui connaissez le mieux les coins et recoins de votre région, ses particularités et curiosités. Vous voulez que ceux-ci soient représentés sur la carte correspondante ? Envoyez vite vos plus beaux clichés.

L'un d'eux sera sélectionné et sera en couverture de la nouvelle carte. L'auteur de chaque photographie sélectionnée se verra offrir la carte représentant son cliché ainsi qu'une réduction de 15 % sur une commande de produits Berghen*. Cerise sur le gâteau, parmi tous les auteurs, un lauréat se verra offrir un coffret spécial reprenant les 231 cartes qui composeront cette nouvelle collection ainsi qu'une paire de chaussures de son choix de la marque Berghen* !

Qu'attendez-vous encore ? Seul, en famille, avec des amis ou votre mouvement de jeunesse, courez sillonner la Belgique pour envoyer vos plus belles photos et être mis à l'honneur sur les couvertures des cartes de l'IGN !

Attention, la date de fin de concours n'est pas identique pour toutes les feuilles. Pour connaitre celle-ci, ou pour participer au concours, il suffit de se rendre sur le site Internet **concours.ign.be** et de cliquer sur 'Suivant' en bas de la page et de regarder la carte.

*D'un montant maximum de 150 €.

VIE SPORTIVE

Football féminin de Meix-le-Tige

L'équipe féminine de Meix-le-Tige est championne de 2e Provinciale Dames.

Bravo les filles pour votre belle performance !



Football en salle - Le Gaumais

Toutes nos félicitations aux équipes du Gaumais pour leur excellent résultat.

L'Équipe A termine vice-championne de P2A et monte en P1.



L'Équipe B fut sacrée championne en P3B et monte en P2A



L'Équipe des Petits préminimes a également été champion provincial

C'est la 3e fois en 4 ans que l'équipe est championne.



Je Cours Pour Ma Forme 2017

Cette année encore, tous les participants au test final ont brillamment réussi l'épreuve. L'ambiance conviviale, la bonne humeur générale et les conseils avisés des animateurs ont fait de cette session JCPMF 2017 une belle réussite.

Merci à Lætitia, Maud, JeanMarie, JeanMichel, Franck et Frédéric pour leur dévouement et leur sympathie.



Frères d'armes

Le 1er juillet 2017, **David CYLNY**, mérite sportif 2013 originaire de Saint-Léger, a obtenu le titre de Maître à l'épée auprès de l'Académie Royale d'Armes de Belgique. Il devient ainsi le 4e Maître du Cercle Royal d'Escrime d'Arlon (CREA). Il a été par ailleurs 51e aux derniers championnats de Belgique senior à l'épée et a arbitré plusieurs finales dans les catégories d'âge inférieures aux différents championnats de Belgique.

Thomas CYLNY a, quant à lui, obtenu le Sandan (Troisième Dan) de Kendo, l'escrime japonaise, le 18 décembre 2016. Il a également eu quelques résultats en compétition : un quart de finale à la Nakakura Cup de Bruxelles par équipe, un autre quart de finale au championnat de Belgique de Kendo par équipe et un huitième de finale à la même compétition en individuel.



Thomas CYLNY David CYLNY

Sifflet d'Or 2017

À seulement 19 ans, **Gauthier DROPSY** a obtenu le sifflet d'or 2017, synonyme de la meilleure moyenne de la saison. Un titre logique pour Gauthier, digne successeur de son père, Jean-Paul Dropsy, qui fut lui-même en son temps sifflet d'or. Gauthier évoluera en nationale la saison prochaine.



Sa progression dans l'arbitrage :

- Commence l'arbitrage à l'âge de 16 ans.
- Dirige son premier match en 1re Provinciale Messieurs à 17 ans.
- **Devient sifflet d'or provincial 2017 à 19 ans.**
- Réussi les tests physiques et théoriques à Wavre en août 2017.
- **Accède à l'arbitrage en 3e nationale amateur pour le championnat 2017 – 2018.**

Bravo Gauthier !



Big Jump

Encore une très belle réussite cette année pour l'Harmonie Royale Sainte-Cécile et l'ASBL Centre sportif et culturel de Saint-Léger lors de l'organisation du désormais traditionnel **« Big Jump »** où un nombre record de plongeurs se sont mis à l'eau.

Plus d'une trentaine de participants se sont littéralement jetés à l'eau à 15 h pour la bonne cause.

Cette initiative repose sur un concept simple : le même jour, à la même heure, des citoyens de toute l'Europe se jettent à l'eau pour montrer leur attachement à leurs rivières, pour qu'elles ne soient plus jamais considérées comme des égouts.

Cette année, deux représentantes de GoodPlanet Belgium, l'organisme qui gère le Pavillon Bleu et le Big Jump en Belgique, nous ont honorés de leur présence. Madame Célia LEROY, lors de son discours, a loué nos efforts en matière de préservation de l'environnement... Une belle reconnaissance !







Les lauréats du concours de sauts et quelques membres du jury

Le ponton fait peau neuve !

Vous aurez pu remarquer, lors des journées ensoleillées passées au bord du lac de Conchibois, que de nouveaux aménagements ont été réalisés, par la société TVB (Travail et Valorisation du Bois) de Bastogne, afin de vous accueillir dans des conditions optimales. Certaines installations restent encore à faire, mais seront terminées pour l'été 2018. Vous pourrez dès lors profiter pleinement de l'espace dédié à la détente autour du lac.





Fête nationale

Cette année encore, vous avez été nombreux à partager avec nous un moment d'exception lors du traditionnel feu d'artifice tiré depuis le lac et concocté de main de maître par ADAM Artifices. L'ambiance musicale, assurée avec brio par Benoît DAUBY, a ravi tout le public.

Instant rendu encore plus agréable avec plus d'espace disponible sur notre tout nouveau ponton où des sièges ont été installés afin d'admirer ces fusées qui ont illuminé le ciel de Saint-Léger le 21 juillet dernier.



PETITE ENFANCE, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT

Plaine d'été

Depuis quelques années déjà, l'Administration Communale de Saint-Léger organise une plaine d'été destinée en priorité aux enfants résidant sur le territoire de la commune, aux enfants fréquentant un établissement scolaire de l'entité, aux enfants en vacances chez leurs grands-parents habitant la commune ou encore aux enfants dont l'un des parents travaille sur le territoire communal.

Du 17 juillet au 11 août inclus, la plaine a enchanté de nombreux enfants de 2,5 ans à 12 ans.

Cette année encore, trois semaines de plaine étaient consacrées aux plus petits « 2,5 à 4 ans » et organisées dans les locaux de l'AES de Meix-le-Tige. Une semaine de plaine pour les « 4-12 ans » s'est déroulée également à l'école de Meix-le-Tige et deux semaines de plaine pour les « 5-12 ans » ont été organisées respectivement à la salle des fêtes, l'école de Châtillon et dans les locaux de l'école communale de Saint-Léger.

Au cours de ces semaines bien animées, différents thèmes ont été abordés : « le voyage dans le temps », « les animaux », « les continents », et pour les plus petits, « Disney ».

Une équipe motivée et dynamique d'animatrices et d'animateurs, dirigée par deux coordinateurs Auxane JACOB et Claude HERMAN (un coordinateur par plaine), a proposé aux enfants des animations diverses en rapport avec le thème abordé : petits et grands jeux, balades et bricolages de tous genres.

Nous avons compté 243 inscriptions, dont 179 pour les plaines des « grands » et 64 pour les plaines réservées aux « petits » !

Lors de la semaine consacrée « aux animaux », des enfants ont pu visiter la ferme THIRY à Châtillon.

Au cours de la semaine dédiée « aux continents», Sophie MAGNETTE a fait voyager les plus grands à travers des activités théâtrales. Cette même semaine, les grands sont allés à la roulotte de Lili et Pauline PETIT, bibliothécaire, est venue conter des histoires pour emmener avec elle les plus petits.

Un tout grand merci à ces animateurs passionnés pour avoir ravi tous nos enfants.

Mais ce n'est pas tout ! Le Service de la Culture et des Sports de la Province de Luxembourg proposait cet été des voyages dans le Moyen Âge. C'est ainsi que le 27 juillet dernier, les enfants de 6 à 12 ans sont allés en excursion à Bouillon. Les enfants ont visité le Musée Ducal puis sont allés au château fort pour découvrir entre autres le spectacle de faucons. Ils ont ensuite visité le parc animalier puis ont terminé cette journée à la plaine de jeux du parc.

Toutes les photos sont visibles sur le site de l'Accueil Temps Libre : **https://sites.google.com/site/atlsaintleger**

La plaine a refermé ses portes le 11 août dernier, pour les rouvrir dès le 30 octobre prochain, car cette année, encore, une plaine sera organisée durant la semaine de congé de Toussaint.

Plaine d'été


PLAINE DES GRANDS 17 - 20 JUILLET


PLAINE DES GRANDS 24 - 28 JUILLET


PLAINE DES PETITS 24 - 28 JUILLET 2017


Plaine des grands 31 juillet au 4 août


PLAINE DES PETITS
31 JUILLET - 4 AOÛT


Plaine des petits
7-11 août

















Toutes les photos sont visibles sur le site de l'Accueil Temps Libre : https://sites.google.com/site/atlsaintleger

Plaine Toussaint 2017

30 octobre – 3 novembre

Pour les enfants de 3-12 ans

Ecole de Meix-le-Tige



32 €

(28€ à partir du 2ème enfant)

Activités 9h-16h30

Accueil dès 7h30

jusque 18h

Site internet de l'Accueil Temps Libre Saint-Léger :
https://sites.google.com/site/atlsaintleger

Coordinatrice ATL : Auxane JACOB 0496/53.82.88
auxane.jacob@promemploi.be
Echevine Petite Enfance : Anne SCHOUVELLER 0497/28.66.13
anne.schouveller@hotmail.be

Collations offertes

Casse-croûte à emporter

Cérémonie de remise des CEB

Cette année encore, les élèves de 6e primaire des trois implantations communales et de l'école libre ont passé l'épreuve externe certificative avec succès. Accompagnés par leur famille, ils ont été invités le mercredi 28 juin dernier par le Conseil Communal, à la traditionnelle cérémonie de remise des Certificats d'Études de Base.

Une cérémonie importante qui marque la fin d'un cycle et le début d'une nouvelle aventure scolaire pour nos jeunes.

Après le traditionnel discours de l'Échevine de l'Enseignement, des directeurs respectifs des écoles fondamentales communales et de l'école libre, les élèves ont reçu de la main des élus et des titulaires de classe, leur certificat d'études de base, leur attestation de suivi du cours d'anglais ainsi qu'un chèque-cadeau d'une valeur de 20 euros offert par la Commune.

Tous ont partagé ensuite le verre de l'amitié.

Un moment convivial et exceptionnel qui a réuni enfants, parents, équipes éducatives et responsables communaux.

Nous leur souhaitons à tous plein succès dans leurs études futures…

Les élèves ayant reçu le CEB sont :

Les élèves de la classe de Madame Anick LIEFFRING : École communale de Meix-le-Tige

- Lilou DIDIER
- Pierrot DIDIER
- Alyson FONTAINE
- Donovan GUEBELS
- Arno PEIFFER
- Luca RAEKELBOOM

Les élèves de la classe de Madame Jessica COLLIN : École communale de Châtillon

- Nathan FIDESSER
- Solène GODARD
- Antoine LEMPEREUR
- Louis LEMPEREUR
- Lieselotte MARQUANT
- Maëlys MONGIAT
- Célia REZETTE
- Élodie RICHARD
- Solène ROSMAN

Les élèves de la classe de Monsieur Yannick NIZET : École communale de Saint-Léger

- Shanon BOURCE
- Maxime CAILTEUX
- Damian CATOT
- Aline CUNHA
- Thomas JANES
- Isaac KASHUMOV
- François LOPEZ-RIZOS
- Hugo RESER
- Lili RESER
- Tessa RONGVAUX
- Gauthier VAN DEN BERGE
- Nilo WAUTHIER

Les élèves de la classe de Monsieur Jean-Yves VÉRITER : École Libre de Saint-Léger

- Léa ANTOINE
- Gilles DELVAUX
- Clara DESTENAY
- Mazarine FONTAINE
- Axel GUIOT
- Théo MICHEL
- Angélina PAGE
- Alix PAIROUX
- Sosthène PARIDANS
- Louise RONGVAUX
- Benjamin SCHUTZ
- Clément SPRONCK
- Franck VAN ROMPU
- Ilan VLOT
- Syrielle WEIBEL

Félicitations à tous !


Betty Poncelet
CEB
2017


CEB
2017
Betty Poncelet



NOS JOIES, NOS PEINES



Naissances

07.04.2017 : IOKEM Nathan, fils d'Arnaud et de MARBEHANT Valérie, Châtillon

07.04.2017 : PONCELET Téo, fils de Jérôme et de MELDON Audrey, Châtillon

12.04.2017 : DENIS Noémie, fille d'Andy et de RASKIN Jennifer, Châtillon

13.04.2017 : GONZALEZ VALDES Matéa, fille de Frédéric et de LANNOY Valérie, Châtillon

15.05.2017 : SCHWEITZER Maël, fils de Frédéric et de PECHON Florence, Saint-Léger

19.05.2017 : WINANTS Tao, fils de Jérôme et de MARTIN Maude, Châtillon

28.05.2017 : BERTOUX Léonie, fille de Simon et de HENSMANS Alexia, Châtillon

02.06.2017 : DELAHAUT Thomas, fils de Bertrand et de CHAIDRON Julie, Saint-Léger

05.06.2017 : DARAND Elyana, fille de Johan et de HEMELEERS Alison, Saint-Léger

05.06.2017 : FRANÇOIS Mia, fille de Nicolas et de GODFROID Laetitia, Saint-Léger

17.07.2017 : LEROLLE Rosy, fille de Damien et de COPPENS Fanny, Saint-Léger

Mariages

08.07.2017 : VAN HEES Charles et OLIVIER Amélie, Saint-Léger
29.07.2017 : GAZIAUX André et TALHAOUI Faiza, Saint-Léger
19.08.2017 : GOFFINET Samuel et AUBRY Linda, Châtillon

Décès

21.04.2017 : LAMBERT Freddy, Meix-le-Tige
26.04.2017 : THOMAS Maria, veuve de GUELFF Roger, Meix-le-Tige
20.05.2017 : EPENGO BASELE Julienne, veuve de GEORGES Robert, Saint-Léger
28.05.2017 : DUJARDIN Jeanne, veuve de MOTTET Jean, Saint-Léger
29.05.2017 : DECOLLE René, époux de SIMONET Marie Antoinette, Châtillon
03.06.2017 : JACQUEMIN Guy, Saint-Léger
15.06.2017 : LÉONARD Martine, compagne de MAHAUT Daniel, Meix-le-Tige
30.06.2017 : DOMINICY Anne-Marie, épouse de GRATIA Willy, Saint-Léger
12.07.2017 : LEBRUN Michel, époux de MASSIN Claudine, Saint-Léger



Septembre 2017

09 et 10/09/2017
Fancy-fair de l'école libre
Samedi : Repas dansant sous chapiteau et sur réservation.
Dimanche: Repas gastronomique sur réservation —Concert de l'Harmonie Ste-Cécile —Démonstration de Zumba et de danses orientales —Bal gratuit —Repas sans réservation
Renseignements : école libre

13/09/2017
Reprise des cours de gymnastique le mardi « Les Gymnastes de Châtillon »
Chaque mercredi de 20 h à 21 h (sauf congés scolaires), salle communale de Châtillon
Assurance annuelle : 5 €
Prix à la séance : 2 €ou par trimestre 20€
Renseignements : Véronique CYLNY-GARANT : 063 23 96 60
Nicole PICARD-RECHT : 063 22 14 02

17/09/2017
11e Fête du miel
Au complexe sportif de Conchibois
Renseignements : Syndicat d'initiative - 0471 66 96 18

23/09/2017
8e Marche de nuit
Les départs de cette marche (+-12 km, 8 km et 5 km) auront lieu entre 18 h 30 et 21 h 30 devant la salle des fêtes communale à Saint-Léger.
Renseignements : Philippe LEMPEREUR : 0498 21 07 27

24/09/2017
Allure libre
Départ de l'école communale de Saint-Léger
Renseignements et inscriptions : Yannick NIZET : 0498 61 26 03 — yannick.nizet.1977@gmail.com

27/09/2017
Ateliers créatifs et musicaux « Tribal Souk »
Accès libre
Renseignements et inscriptions : 063 45 65 21 — www.tribalsouk.blogspot.fr

Octobre 2017

07/10/2017
Concert'et vous ?! Pop-Rock
Au Cercle Saint-Louis
Avis aux jeunes musiciens et groupes de la commune désireux de se faire connaitre lors de cette soirée de concerts.
Renseignements :
Fabian FORTHOMME : 0484/11.13.70
Clément BRESSARD : 0495/69.66.59

07/10/2017
Concert du quintette de cuivres « Le Clan des Cæciliens »
À l'église de Châtillon à 20 h 00
Renseignements : Cercle Horticole « La Roseraie » 063 22 26 35

11/10/2017
Repas des aînés
Renseignements : Administration communale — 063 23 92 94

20 au 23/10/2017
Fête d'octobre à Meix-le-Tige
Vendredi 20/10 : corrida, suivie d'un concert des Drink Too Much.
Petite restauration assurée.
Samedi 21/10 : soirée Blind Test, assiette de tapas.
Dimanche 22/10 à 16 h 30: concert des Diapasons, suivi d'une animation musicale ambiance 80's-90's.
Lundi 23/10 à 17h: verre de l'amitié.
Animations foraines tout le weekend.
Renseignements : Cercle Saint-Joseph - Coralie MAHIN – 063 38 78 70, cer-clemlt@hotmail.com ou page Facebook Cercle Meix-le-Tige

22/10/2017
Brocante de la bibliothèque « À Livre Ouvert »
Au complexe sportif de Conchibois de 09h30 à 16h30
Vente de livres au prix de 0,50 €/pièce
Renseignements :
Pauline PETIT - Thaïs VAN DEN BRANDE : 063/58.99.24 - biblislg@publilink.be

22/10/2017
Concerts d'Automne: concerts par 2 sociétés extérieures et concert d'introduction par la Fanfare Communale.
À partir de 14 h 30, au local de la FC, place du Trûche, rue Godefroid Kurth
Entrée gratuite.
Renseignements : Michel RONGVAUX 063 23 91 82 – 0494 59 64 09 - m.rongvaux@skynet.be

29/10/2017
33e bourse aux jouets et matériel de petite enfance
De 13 h 30 à 16 h 30 au cercle Saint-Louis à Saint-Léger (près de l'église)
Dépôt : samedi 28 octobre de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h
Reprise des invendus : le dimanche 29 octobre de 18 h à 18 h 45
Jouets et matériel de petite enfance propres, complets et en bon état.
Participation aux frais : 3€par liste (maximum 3 listes de 25 articles) + 10% de la vente au profit d'une association sociale régionale
Organisation : ONE- Saint-Léger
Renseignements et listes disponibles : 063 23 96 05 – 0479 68 49 98

Novembre 2017

04/11/2017
6ème Grand Quiz
19h au Cercle St-louis
Infos et inscriptions : harmonie.saint.leger@gmail.com

11/11/2017
Cérémonies de l'Armistice
Renseignements : Administration communale — 063 23 92 94

13/11/2017
Don de sang
Salle des fêtes à Saint-Léger, rue du Château 19
De 16h00 à 20h00

18/11/2017
Fête des musiciens – Ste-Cécile
20h Cercle St-louis
Infos et inscriptions : Henriette PECHON : 063/23.91.34
Clément BRESSARD : 0495/69.66.59
De 16h00 à 20h00

25/11/2017
Repas de Sainte-Cécile, des Musiciens et Amis
À 20 h 00, au local de la FC, place du Trûche, rue Godefroid Kurth.
Renseignements : Michel RONGVAUX : 063 23 91 82 – 0494 59 64 09 - m.rongvaux@skynet.be

Décembre 2017

01 et 02/12/2017
3e Foire aux vins
Salle communale de Châtillon
Renseignements : Syndicat d'initiative - 0471 66 96 18

02/12/2017
L'impro des Pro !
Spectacle d'impro par Julie et Florian JUBIN-LAHURE et leurs amis Bruxellois
20H- Cercle St-Louis
Réservations : Stéphanie PARIZEL : 0496/10.53.83
Clément BRESSARD : 0495/69.66.59

08, 09 et 10/12/2017
Exposition de peintures et œuvres d'arts
Cercle Saint-Louis
Renseignements : Sophie Magnette : 0494/28.24.09
Clément Bressard : 0495/69.66.59

10/12/2017
Repas "choucroute ou ½ poulet frites, dessert et café.
À 12 h 00, au local de la FC, place du Trûche, rue Godefroid Kurth.
Organisation de l'Institut de Musique et de la Fanfare Communale de Saint-Léger.
Renseignements et réservations:
Véronique SPRONCK : 0477 91 53 15 — fcinstitut@gmail.com
Olivier THIRY : 063 23 20 97 — Jean GILSON : 063 23 93 28
Michel RONGVAUX : 063 23 91 82 – 0494 59 64 09 - m.rongvaux@skynet.be

16/12/2017
Mais où Crèche Saint-Léger ?
Parcours dans les rues de Saint-Léger à la découverte des différentes crèches de Noël.
Renseignements : Syndicat d'initiative - 0471 66 96 18

29/12/2017
Corrida léodégarienne
Départ du complexe sportif de Conchibois. Rens.et inscriptions : Muriel JOIRIS : 0475/77.75.69 – muriel.joiris@inca-ing.lu



Ma Cuisine 30 ans
Créations PECHON

www.macuisine-creations.com
pechon.ma.cuisine@skynet.be

Ma Cuisine s.p.r.l. - Créations PECHON
Rue d'Arlon, 62 - B6747 SAINT-LEGER
Tél. : 063/24 00 34 - Fax : 063/24 00 35

Heures d'ouverture :
lundi - mercredi de 13h30 à 18h30
mardi - jeudi et vendredi de 10h00 à 18h30
samedi sur RENDEZ-VOUS

LÉ LYS
créations florales

Ouvert du lundi au samedi
De 9h à 12h et de 14h à 18h30
Dimanche de 10h à 12h30
Fermé le lundi matin & mercredi après-midi

Rue du 5 septembre 1 – 6747 Saint-Léger
063/ 67 67 05

DÉCOUVREZ UN CADRE DE VIE IDÉAL
À **BONNERT** (Arlon) Rue du Vicinal





Découvrez notre nouvelle phase de construction

THOMAS & PIRON HOME
MAISONS & PETITS IMMEUBLES

A VENDRE:
- Terrains avec projet de construction
- Maisons en construction

Infos: **063 43 00 70**
www.thomas-piron.eu

THOMAS & PIRON BATIMENT
APPARTEMENTS & CONSTRUCTIONS

A VENDRE:
studios, appartements 1-2-3 ch & penthouses

Infos: **081 32 50 20**
www.thomas-piron.eu

Editeur responsable : Alain Rongvaux, Bourgmestre de Saint-Léger – Réalisation sprl Regifo Edition – 5070 Fosses-la-Ville – Tél. 071/74.01.37 – Fax 071/71.15.76 – Email : info@regifo.be - Votre conseiller en communication – Monsieur Roland CROSSET – Tél : 087 / 267 886